



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donnée par le soussigné, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire trésorière de la susdite Municipalité :

RÈGLEMENTS NUMÉRO 21-11

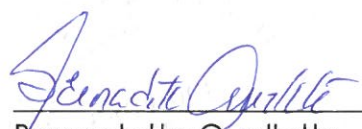
Avis public est présentement donné par la directrice générale de la Municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 21-11 portant sur des modifications aux règlements relatifs à l'urbanisme ont été jugés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et aux dispositions de son document complémentaire par le Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle et adopté par résolution le 11 juin 2020.

Ces règlements entrent donc en vigueur à la date de publication du présent avis, il s'agit du règlement :

- Règlement 21-11 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.


Ces règlements peuvent être consultés de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi au bureau municipal situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 10^e jour de juillet deux mille vingt.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Bernadette Ouellette** directrice générale et secrétaire trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 10 juillet 2020. En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 10 juillet 2020.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire trésorière